



SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

**Objet : Travaux
de construction
d'une Maison des
Associations -
autorisation
donnée à
Monsieur le Maire
de les signer**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
Le
Et de sa publication
Le
Le Maire,*

DELIBERATION N° 12

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 8 avril 2022

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - M.EVENE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - A.DARTIGUES - J.DARRIGADE - C.DOS SANTOS - J.WEBER - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - B.GERY - E.DEITIEUX - C.MARTIN - M.BECRET - F.BILLARD - J.RANCE - H.ETCHENIQUE -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

G. LASSABE donne pouvoir à J.DARRIGADE
C.DUFOUR donne pouvoir à F.GONZALEZ
X.BAYLAC donne pouvoir à JM GUTIERREZ
MA THEBAUD donne pouvoir à J.RANCE
D.LAVIGNE donne pouvoir à H.ETCHENIQUE
A.VALETTE donne pouvoir à M.EVENE
S.PUYO donne pouvoir à C.DOS SANTOS

Secrétaire de séance : JP ALPHA

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle le projet de de construction de la Maison des Associations au quartier de la Gargale.

Pour ce faire, une consultation a été organisée selon la procédure adaptée ouverte (article L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique). Un avis d'appel public à la concurrence est paru sur le site « demat-ampa.fr » le 6 décembre 2021 et dans le « Moniteur des Travaux Publics » du 9 décembre 2021.

A l'issue de la consultation, après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre (Bureau d'études Trajectoire) il ressort qu'au vu des critères de jugement des offres, les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

Lot n° 1 « Démolition » : Entreprise Euro Démolition pour un montant de 11 270 € HT soit 13 524 € TTC ;

Lot n° 2 « fondations profondes » : Entreprise Soltechnic pour un montant de 84 260 € HT soit 101 112 € TTC ;

Lot n° 3 « gros œuvre - briques émaillées » : Entreprise Campistron pour un montant de 770 000 € HT soit 924 000 € TTC ;

Lot n° 4 « charpente bois » : Entreprise Hourcade pour un montant de 335 273,90 € HT soit 402 328,68 € TTC ;

Lot n° 5 « couverture – étanchéité » : Entreprise Hourcade pour un montant de 264 726,10 € HT soit 317 671,32 € TTC ;

Lot n° 6 « menuiseries extérieures aluminium » : Entreprise Solutec pour un montant de 133 963 € HT soit 160 755,60 € TTC ;

Lot n° 7 « cloisons doublage faux plafond » : Entreprise Nottelet pour un montant de 276 869,64 € HT soit 332 243,57 € TTC ;

Lot n° 8 « menuiserie bois – agencement » : Entreprise Ahado pour un montant de 76 705 € HT soit 92 046 € TTC ;

Lot n° 9 « murs mobiles » : Entreprise Eole pour un montant de 50 783 € HT soit 60 939,60 € TTC ;

Lot n° 10 « sols souples » : Entreprise Atlantic revêtement pour un montant de 18 750,31 € HT soit 22 500,37 € TTC ;

Lot n° 11 « carrelage faïence » : Entreprise Buso pour un montant de 44 112,86 € HT soit 52 935,43 € TTC.

Lot n° 12 « serrurerie » : Entreprise Maitricube pour un montant de 29 000 € HT soit 34 800 € TTC,

Lot n° 13 « peinture » : Entreprise Atlantic revêtement pour un montant de 72 271 € HT soit 86 725,20 € TTC ;

Lot n° 14 « électricité, courants faibles » : Entreprise Elec 64 pour un montant de 145 000 € HT soit 174 000 € TTC ;

Lot 15 « plomberie, chauffage, ventilation » : Entreprise Bobion Joanin pour un montant de 262 000 € HT soit 314 400 € TTC ;

Lot n° 16 « ascenseur » : Entreprise lumana pour un montant de 18 100 € HT soit 21 720 € TTC

Lot n° 17 « nettoyage » : Entreprise Dupont propreté pour un montant de 5 081,89 € HT soit 6 098,27 € TTC

Lot n° 18 « VRD » : Entreprise Exedra pour un montant de 333 983,65 € HT soit 400 780,38 € TTC

Lot n° 19 « espaces verts » : Entreprise Landan pour un montant de 47 673 € HT soit 57 207,60 € TTC.

Le coût total des marchés de travaux précités s'élève à 2 979 823,35 € HT soit 3 575 788,02 € TTC. Pour rappel, le coût total de l'opération (dont maîtrise d'œuvre) s'élève à 4 065 735 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré

Attribue les marchés de travaux aux entreprises selon les conditions financières précitées ;

Autorise Monsieur le Maire à signer lesdits marchés avec les représentants des entreprises citées ci-dessus ;

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 15 avril 2022
Le Maire,

